



République Tunisienne

Les déchets: secteur prioritaire de l'Économie Verte en Tunisie

Cas des déchets d'emballage "Ecolef"

Chokri MEZGHANI: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

(Casablanca, 29-30 Septembre 2015)

Contenu

1. Introduction

2. Les déchets: secteur prioritaire de l'EV en Tunisie

3. Les activités du GHD en relation avec les déchets

4. Les déchets d'emballage « Ecolef »

5. Conclusion

Introduction

Introduction

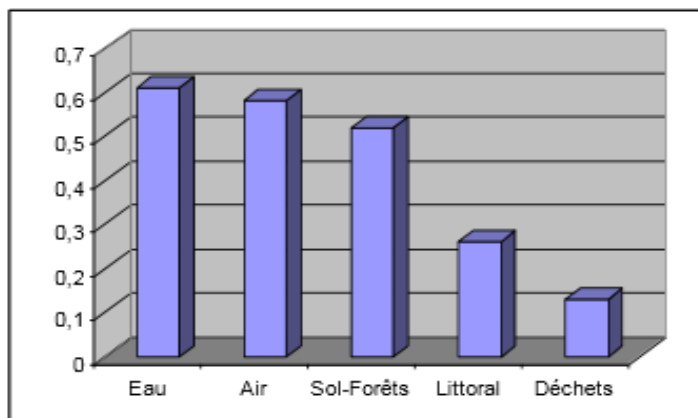
La société tunisienne se caractérise par une consommation de plus en plus intense de B&S, alliée à des durées de vie des produits de plus en plus courtes, ce qui accroît nos consommations de ressources naturelles ainsi que nos productions de déchets et de nuisances.

En Tunisie, l'IDH est passé de 0,642 en 2000 à de 0,722 en 2012 enregistrant une évolution de 0,86% sur cette période (PNUD, 2013). Cette évolution de l'IDH est bien matérialisée par l'évolution des modes de consommation au cours de ces dernières décennies.

Introduction

Par ailleurs, la Tunisie est en situation de déficit écologique: elle demande aujourd'hui 2 fois plus de biocapacité que ses écosystèmes ne peuvent produire (Francophonie, 2013).

Le coût de dégradation de l'environnement en Tunisie, a été estimé à 2,1% du PIB/an (BM, 2004) et le secteur des déchets contribue à hauteur de 0,13% de ce coût.



Ventilation du coût de dégradation de l'environnement par catégorie environnementale

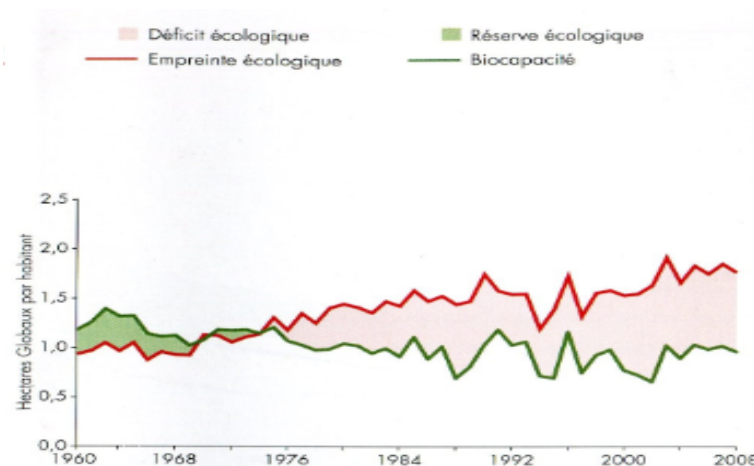


Figure 5: Le déficit en biocapacité par habitant, 1961-2008

Introduction

- En Tunisie, les déchets constituent aujourd'hui un problème majeur pour l'ensemble des intervenants ainsi que pour la population.
- Les modalités actuelles qui consistent à chercher à enfouir tous les déchets produits commencent à atteindre leurs limites. Les lieux de nouvelles décharges deviennent rares et les riverains sont de plus en plus sceptiques à ce type de projets.
- L'enfouissement ne doit plus être l'objectif essentiel de la gestion des déchets. Au contraire, cette gestion doit se baser et se structurer autour de deux axes majeurs: la réduction des déchets à la source et la valorisation de la part la plus importante des déchets produits.

Introduction

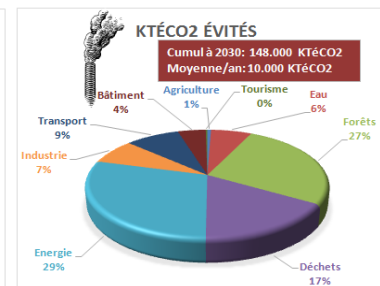
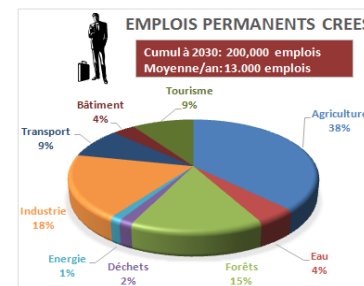
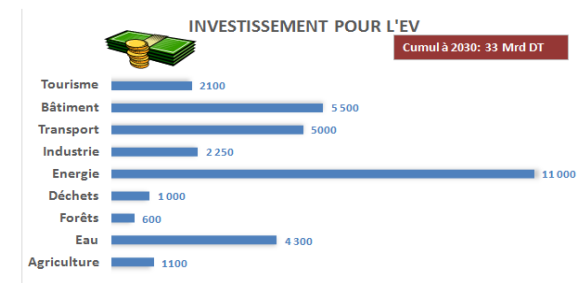
- Pour que cette nouvelle approche puisse se mettre en place et se concrétiser, il devient indispensable de reprendre les modalités de planification des déchets, depuis le niveau local jusqu'au national de la manière la plus concertée et la plus intégrée possible, en y incluant les différentes modalités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour atteindre les objectifs escomptés.
- Cette nouvelle approche a été notamment soulignée dans de la SNDD 2014-2020 (MEDD, mai 2014) et largement débattue lors des premières ANDD (1-2 octobre 2014) respectivement au niveau du 5^{ème} défi: promouvoir une meilleure qualité de vie pour les citoyens, et au niveau de la 3^{ème} thématique majeure retenue: la qualité de vie des citoyens et la lutte contre les nuisances environnementales, qui ont mis l'accent sur la nécessité de promouvoir une gestion intégrée et durable des déchets ménagers et industriels.

Les déchets: secteur prioritaire
de l'EV en Tunisie

➤ La SNEV, qui est en cours de finalisation, a retenu 09 secteurs prioritaires dont le secteur « déchets ».

| Investissement et impacts estimés en terme d'emploi et de réduction des émissions de CO2 | | | | | |
|---|--|---------------|----------------|----------------|------------------|
| Secteurs de l'économie verte | Objectifs spécifiques par filières de l'économie verte | Horizon 2030 | | | |
| | | Invest MDT | Emploi total | Emploi (ETP) | Emissions MteCO2 |
| Agriculture  | <ul style="list-style-type: none"> -Economie energie (30%) -Economie eau : 30% -Réutilisation des EUT: 60% -1,5 Millions d'ha de superficies biologiques -1,7 millions d'ha protégés par des travaux CES -Pérennisation des SAEP gérés par les GDA | 1 100 | 75 500 | 75 500 | 0,86 |
| Eau  | <ul style="list-style-type: none"> -Economie d'énergie : 20% - Sécurisation de l'AEP - Généralisation de l'AASS - AEP des zones rurales -Gestion des eaux usées industrielles -Renforcement ppp assainissement | 4 300 | 20 235 | 9 000 | 9,5 |
| Forêts  | <ul style="list-style-type: none"> -Amélioration du couvert forestier de 1% à l'horizon 2024 - Atteindre un taux de 60% des forêts aménagées et entretenues et 34% des parcours aménagés et entretenus - Réduction des superficies incendiées à 2ha/incendie | 600 | 30 000 | 30 000 | 39,2 |
| Déchets  | <ul style="list-style-type: none"> -100% des déchets collectés - 65% des déchets compostés, - 70% des déchets de construction recyclés -0% déchets déversés dans la nature -Production de 500 Mm3 de biogaz | 1 000 | 10 000 | 3 100 | 24,5 |
| Energie  | <ul style="list-style-type: none"> - Production d'électricité par les ER ~ 4000 MW à l'horizon 2030 - Eolien : 15% - Solaire PV : 10% - Solaire CSP : 5% | 11 000 | 7 000 | 2 500 | 43 |
| Industrie  | <ul style="list-style-type: none"> - Dépollution des grosses entreprises - Production propre - Développer l'EE - Développer la production de technologies vertes | 2 250 | 37 000 | 37 000 | 11,1 |
| Transport  | <ul style="list-style-type: none"> -Augmenter la part du transport collectif à 50% (BRT,...) - Augmenter la part du transport ferroviaire/multimodal (RFR,...) - Réduction du coût à 15% du PIB (PFL) - EE (Bancs de diagnostic,...) | 5 000 | 35 000 | 17 500 | 12,6 |
| Bâtiment  | <ul style="list-style-type: none"> - Enveloppes efficaces (10%) - Rénovation thermique (70%) - LBC et appareils ménagers efficaces (100%) - CES (192m2 par 1000h) | 5 500 | 7 000 | 7 000 | 6,5 |
| Tourisme  | <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la part du tourisme alternatif (éco-tourisme,...) - Efficacité des ressources (énergie, eau,...) | 2 100 | 42 000 | 18 900 | 0,36 |
| TOTAL | | 32 850 | 263 735 | 200 500 | 148 |

➤ Parmi les impacts prévisibles du scénario « Green Economy » (par opposition à celui du « Business As Usual »): l'investissement nécessaire pour la réalisation de ce scénario a été estimé à 33 Milliards DT jusqu'à 2030 soit 2.2 Milliards DT/an (environ 3% PIB), ce qui permettra de créer environ 200000 emplois permanents (13000 par an) et des réductions cumulées des émissions de CO2 de 148 MteCO2 soit environ de 10 MteCO2/an.



➤ Quant à l'investissement dans le secteur des déchets, il a été estimé à 1000 MDT, générant 3100 emplois permanents. Néanmoins, son impact sur l'environnement saisi à travers la réduction des émissions de CO₂ est très important (24.5 MteCO₂ soit environ 16,55% des émissions totales évitées).

➤ Au niveau du secteur « Déchets », des objectifs spécifiques par filières vertes ont été identifiés:

- 100% des déchets collectés
- 65% des déchets compostés
- 70% des déchets de construction recyclés
- 0% des déchets déversés dans la nature
- Production de 500 Millions de m³ de biogaz

Les activités du GHD en relation
avec les déchets

- Outre les montants alloués à la réalisation des composantes de la feuille de route nationale sur l'EV dont les cadres stratégiques en l'occurrence la SNEV, le GHD a bénéficié d'un montant de 300 MDT sur le budget de l'Etat pour la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités en 2014-2015.
- Parmi les activités prévus, la conception d'un booklet sur les meilleures initiatives en faveur de la promotion de l'EV et de la création des emplois verts et décents en Tunisie.
- 04 secteurs ont été retenus: l'agroforesterie, l'éco-tourisme, la gestion et la valorisation des déchets, ainsi que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

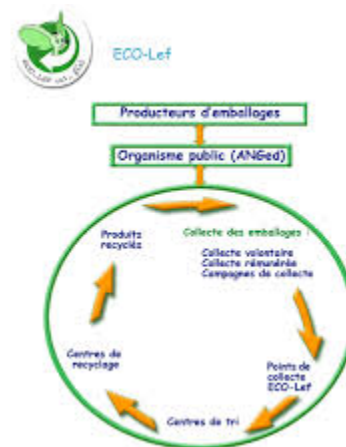
- Pour ce qui est des déchets, le booklet englobera des fiches initiatives portant sur des projets:
 - déjà réalisés (filiale de gestion des accumulateurs au plomb usagés, Eco-lef,...),
 - en cours de réalisation (filiale de gestion des huiles alimentaires usagées, compostage individuel au sein des ménages et des écoles, filiale de recyclage des pneus usagers, filiale de gestion des déchets des équipements électriques et électroniques,...),
 - prévus (filiale de gestion des véhicules hors d'usage, valorisation des déchets organiques au sein des hôtels, ...).

➤ Ces fiches son sensés comporter les informations suivantes:

- l'intitulé et l'objet de l'initiative
- la date de réalisation et le lieu d'implantation
- les objectifs de l'initiative
- le contenu et les caractéristiques de l'initiative
- l'initiateur
- Les conditions de réalisation
- Les investissements
- Le financement
- les organismes d'appui
- les mesures incitatives
- Les partenaires
- les caractéristiques technologiques
- les performances du projet (économiques, création d'emplois, métiers nouveaux, ...)
- ...

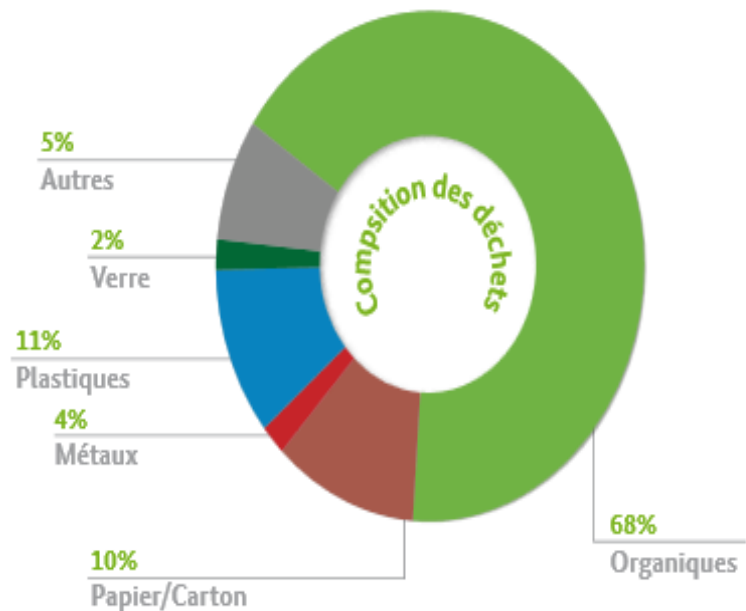
Les déchets d'emballage « Ecolef »

- La mise en place du système public de reprise et de valorisation des emballages utilisés Ecolef, a pour objectifs de/(d'):
 - éviter le recours à l'enfouissement des déchets recyclables dans les décharges contrôlées,
 - promouvoir la participation du secteur privé dans le domaine de la valorisation et du recyclage des déchets, en assurant une incitation financière et fiscale pour la mise en place d'unités de collecte et de recyclage des déchets.



- Depuis avril 2001, l'ANGED a initié un programme basé sur l'encouragement de la collecte des emballages usagés, de sacs et films en plastique moyennant une contrepartie financière au profit des collecteurs, qui varie selon la quantité collectée et la catégorie de l'emballage. Pour cela, l'ANGED a noué des partenariats avec les sociétés de recyclage, les gouvernorats et les communes (campagnes de collecte), ainsi que les associations et les ONGs (campagnes de sensibilisation et d'information).
- Cette filière qui a démarré avec une quantité de 1178 Tonnes, a atteint 15700 tonnes en 2009 mais a baissé à 9500 tonnes en 2011.
- Les opérations de collecte rémunérée sont effectuées aux niveaux des points Ecolef (310 points Ecolef aménagés dont environ 79% gérés par les privés).

- Le gisement annuel des déchets d'emballage est de 55000 tonnes des matières plastiques (11%), 44000 tonnes de papier/carton (10%) et 100 tonnes d'emballage alimentaire (ou briques alimentaires).



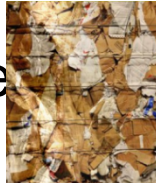
➤ CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

- Deux principaux textes régissent la gestion de cette filière: la loi 1996 – 41 du 10/6/1996 relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination et le décret 97-1102 du 2/6/1997 fixant les conditions et les modalités de reprise et de gestion des emballages utilisés.
- Institutionnellement, l'ANGED a la mission de mettre en place la stratégie nationale en la matière. Elle assure actuellement l'exploitation de plusieurs centres Ecolef et subventionne la collecte et le transport des plastiques alors que le secteur privé assure la collecte, le transport et le recyclage.

➤ FINANCEMENT

- Le financement du secteur est pris en charge en partie par le secteur privé et en partie par l'Etat (Fonds de Dépollution: FODEP). Les financements nécessaires pour la gestion du système Ecolef proviennent de la taxe pour la protection de l'environnement (TPE) prélevée sur les matières premières en plastique importées d'une part, et des contrats d'adhésion signés par les producteurs des produits emballés au profit de l'ANGED.
- Des **incitations financières** ont été mises en place pour les projets de collecte, recyclage et tri de déchets (FODEP) avec 20% de subventions, 30% d'auto-financement et 50% crédits (TMM1) sur 10 ans ; et des **avantages fiscaux** matérialisés par une exonération totale des droits de douane sur les équipements de collecte, tri, recyclage importés, ainsi qu'une exonération de la TVA sur les équipements locaux.

- La filière Ecolef a eu le mérite de mettre en place un processus qui peut fonctionner tout seul et constitue un créneau générateur d'emplois, les prix de vente sur le marché local des déchets d'emballages sont comme suit:
- Pour les matières plastiques: 500 DT/Tonne quand le produit est vendu au centre Ecolef et 700 DT/Tonne quand le produit est vendu aux recycleurs privés
- Pour le carton: 120 DT/Tonne quand le produit est compacté et livré à l'usine de recyclage
- Pour l'emballage des liquides alimentaires : aucune filière n'est mise en place



➤ COLLECTE, TRAITEMENT ET ELIMINATION

- 350 entreprises sont autorisées par le Ministère chargé de l'Environnement à exercer la collecte, le transport et le recyclage des plastiques, la mise en place de cette filière a généré 15000 emplois.
- Bien que la filière papier et carton est restée un secteur informel, elle offre au moins 5000 emplois dans tout le pays.
- Un petit secteur informel de récupération des déchets d'emballage alimentaire (briques alimentaires) est en train de se mettre en place.

➤ CHIFFRE D'AFFAIRE

Le chiffre d'affaires à l'export a été estimé à 15 millions de DT provenant de l'exportation de 7 mille tonnes de granulés de plastiques vers la Chine et l'Inde.

➤ PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE

Pour la gestion de cette filière, le secteur privé est très bien impliqué dans toute la chaîne de gestion, de la collecte jusqu'au recyclage en passant par le transport et le stockage des déchets.

➤ ÉTUDES DE CAS ET BONNES PRATIQUES

L'expérience Ecolef mise en place en Tunisie depuis plusieurs années a donné ses fruits, en effet le réseau de collecte/ transport / recyclage des matières plastiques est devenu un secteur économiquement viable vu les prix de vente intéressants des produits aussi bien sur le marché local que sur le marché international et l'Etat peut se désengager progressivement, l'ANGED continuera à superviser le secteur.

Conclusion

Conclusion

- L'expérience de la gestion des déchets plastiques en Tunisie s'inscrit dans une optique de DD. Elle est caractérisée par : (i) une rentabilité écologique à travers une gestion appropriée et durable des déchets ; (ii) une rentabilité sociale par le biais de la création d'emplois au niveau de la collecte, du recyclage, du tri et du traitement ; et (iii) une rentabilité économique à travers le recyclage et la réutilisation des produits recyclés dans les chaînes de production industrielle.
- Les leçons apprises et les expériences acquises dans la filière Ecolef encouragent les autorités compétentes pour lancer d'autres filières.
- La prochaine étape pour cette filière consiste à lancer une étude pour faire l'état des lieux de la gestion des déchets d'emballage, d'identifier les mesures de développement (collecte, stockage, traitement) et de mettre en place un système d'information et une procédure périodique d'actualisation.

Conclusion

- Outre les plastiques, il est important de prévoir dans la stratégie future, l'organisation du secteur de récupération du papier/carton et le lancement d'une filière formalisée de collecte et de recyclage des emballages de liquides alimentaires (briques alimentaires).
- Egalement, il serait souhaitable de multiplier les initiatives visant à intégrer les chiffonniers « barbéchas » dans le formel, à l'instar de l'action pilote qui s'insère dans le cadre d'un projet initié en collaboration avec la municipalité d'Ettadhamen- Mnihla, l'ANGED, la GIZ et le réseau régional SWEEP- Net afin d'améliorer les conditions de vie et de travail entre 200 et 500 barbéchas tout en développant la gestion des déchets au niveau municipal (tri sélectif à la source).

**Merci pour votre
ATTENTION**